

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SAGE CHER AMONT

Pour une gestion durable de la ressource en eau
et des milieux aquatiques



www.sage-cher-amont.fr

**RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
ADOPTÉ PAR LA CLE LE 28/01/2021**

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....	3
CARACTERISTIQUES CHIFFREES	3
POURQUOI UN SAGE SUR CE TERRITOIRE ?	3
ENJEUX ET OBJECTIFS.....	4
RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION	4
COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	5
STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE	5
ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE.....	7
REUNIONS ORGANISEES EN 2020.....	8
COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	8
BUREAU	8
Bureau du 12/02/2020 à Montluçon	8
AUTRES REUNIONS ORGANISEES AVEC L'APPUI DE LA CELLULE D'ANIMATION	8
CTGQQ dans le département du Cher	8
Contrats territoriaux Milieux aquatiques : Œil-Aumance, Hautes Vallées du Cher, Arnon Aval, Cher montluçonnais.	9
AVIS FORMULES PAR LA CLE.....	12
INFORMATION/SENSIBILISATION.....	14
SITE INTERNET (www.sage-cher-amont.fr).....	14
LETTRE NUMERIQUE D'INFORMATIONS.....	14
CARTES INTERACTIVES.....	14
COMMUNICATION INTER SAGE : CREATION DE « CERCLE ».....	15
BILAN FINANCIER 2020.....	15
ANNEXE 1 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE.....	17
ANNEXE 2 – ETAT 2016 ET 2019 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	24

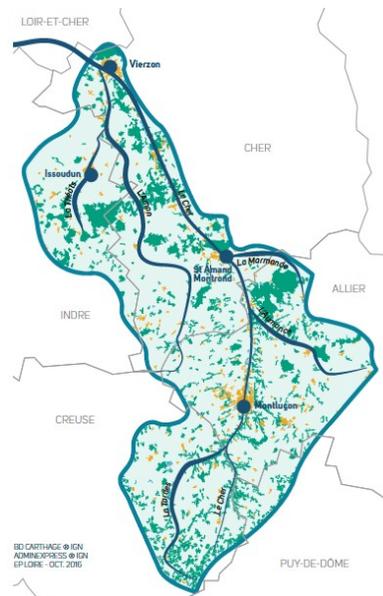
PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

CARACTERISTIQUES CHIFFREES

Le périmètre du SAGE Cher Amont s'étend sur une superficie de 6 780 km², depuis sa source à Mérinchal sur les plateaux des Combrailles jusqu'à Vierzon au droit de la confluence entre le Cher et son affluent rive gauche, l'Arnon.

Administrativement, cette procédure concerne une population d'environ 222 000 habitants, et se situe sur :

- 3 régions, 5 départements et 355 communes
- Bassin versant d'une superficie d'environ 6 750 km²
- 5 685 km de linéaire de cours d'eau avec comme axe principal le Cher (225 km) et ses affluents principaux de l'amont vers l'aval : la Tardes, l'Aumance, la Marmande et l'Arnon
- Population totale estimée à environ 222 000 habitants
- Entre 40 et 50 millions de m³ d'eau prélevés annuellement
- Près de 360 seuils et barrages pouvant faire obstacle à la continuité écologique et à la libre circulation des sédiments
- Près de 4 000 plans d'eau
- Environ 670 km² classés avec une probabilité forte à très forte de présence de zones humides.



POURQUOI UN SAGE SUR CE TERRITOIRE ?

- Des cours d'eau dégradés - 80% des masses d'eau sont classées en état écologique moins que bon avec une absence quasi-totale de maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour assurer leur gestion et améliorer leurs fonctionnalités
- 2 nappes souterraines majeures avec des problématiques de pollutions diffuses liées à différents types d'activités
- Des retenues superficielles (Rochebut, Sidiailles, ...) stratégiques présentant une certaine vulnérabilité
- Un territoire largement caractérisé par une situation de déficit quantitatif entre les ressources en eau disponibles et les prélèvements nécessitant la mise en place de mesures d'économie et de sécurisation notamment pour l'alimentation en eau potable
- Des zones humides peu inventoriées et par conséquent, non protégées de toute destruction au travers des documents d'urbanisme
- Des pôles urbains inondables par les crues du Cher et ses principaux affluents.

ENJEUX ET OBJECTIFS

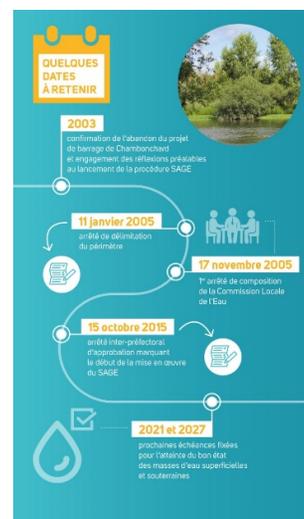
Au regard des éléments issus de l'état des lieux, du diagnostic et de différents scénarios d'évolution, la CLE a arrêté 3 enjeux :

- Satisfaire l'alimentation en eau potable et les exigences écologiques
- Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les rejets polluants
- Repenser l'aménagement des rivières et assurer leur entretien.

En déclinaison, le SAGE comporte une vingtaine d'objectifs opérationnels regroupés en 5 thèmes.

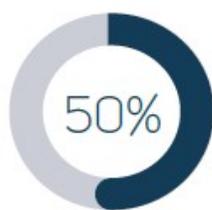
Thèmes	Objectifs	Pages du PAGD	Pages du règlement
Gouvernance	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	47-48	
	Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	49-52	
	Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	53-55	
Gestion quantitative	Organiser la gestion des prélèvements	56-61	6-8
	Economiser l'eau	62-67	
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'abreuvement en préservant les cours d'eau à l'étiage sur les bassins de la Tardes et de la Voueize	68-70	
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'irrigation en préservant les cours d'eau à l'étiage	71-74	
	Sécuriser et diversifier l'alimentation en eau potable et industrielle	75-77	
Gestion qualitative	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement	78-81	
	Atteindre le bon potentiel de la retenue de Rochebut	82-84	
	Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Œil	85-87	
	Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable	88-91	
	Réduire l'usage des produits phytosanitaires et raisonner leur application	92-95	
Gestion des espaces et des espèces	Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	96-100	
	Rétablir la continuité écologique	101-108	
	Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau	109-113	9-10
	Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	114-120	11-13
Inondations	Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales)	121-124	
	Réduire le risque inondation	125-131	

- 11 janvier 2005 : arrêté interpréfectoral définissant le périmètre du SAGE ;
- 17 novembre 2005 : arrêté préfectoral portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- 19 avril 2006 : réunion d'installation de la CLE marquant le début de la phase d'élaboration du SAGE ;
- 27 septembre 2013 : approbation du projet de SAGE par la CLE ;
- 8 novembre 2013 au 8 mars 2014 : consultation des assemblées sur le projet de SAGE.
- 1er décembre 2014 au 8 janvier 2015 : enquête publique sur le projet de SAGE
- 20 octobre 2015 : adoption du SAGE par arrêté interpréfectoral



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Instance de concertation et de décision du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est composée de 64 membres répartis au sein de 3 collèges. Tout d'abord mise en place pour élaborer le SAGE, elle est chargée, depuis son approbation en octobre 2015, de le faire vivre et respecter en assurant le suivi de sa mise en œuvre notamment en émettant des avis sur les projets soumis à sa consultation.



Élus



Usagers



Services de l'État

Considérant que le mandat de 6 ans des membres de la CLE, fixé par l'arrêté n°2012-1-1355 du 6 février 2012, était venu à échéance le 5 février 2018, la composition de la commission a été intégralement renouvelée par [arrêté n°2018-01-0156 daté du 6 mars 2018](#).

A la suite de ce renouvellement complet, il a été procédé en avril 2018 à l'élection du Président et des 2 Vice-présidents ainsi qu'à la désignation des [membres du Bureau](#). Ainsi, MM. Jean-Pierre GUERIN, Jacques PALLAS et Serge PERROCHON ont respectivement conservés leurs fonctions dans les missions évoquées ci-dessus.

Au cours de cette même séance plénière, les [règles de fonctionnement de la CLE](#) toilétées ont été approuvées.

STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

La CLE est dépourvue de toute personnalité morale et juridique propre. Ne disposant d'aucun moyen humain et financier, elle a confié depuis 2003 le rôle de structure porteuse à l'Établissement public Loire (www.eptb-loire.fr) qui assure les missions de secrétariat technique et administratif, l'animation et la maîtrise d'ouvrage d'études et d'autres actions (communication/sensibilisation).

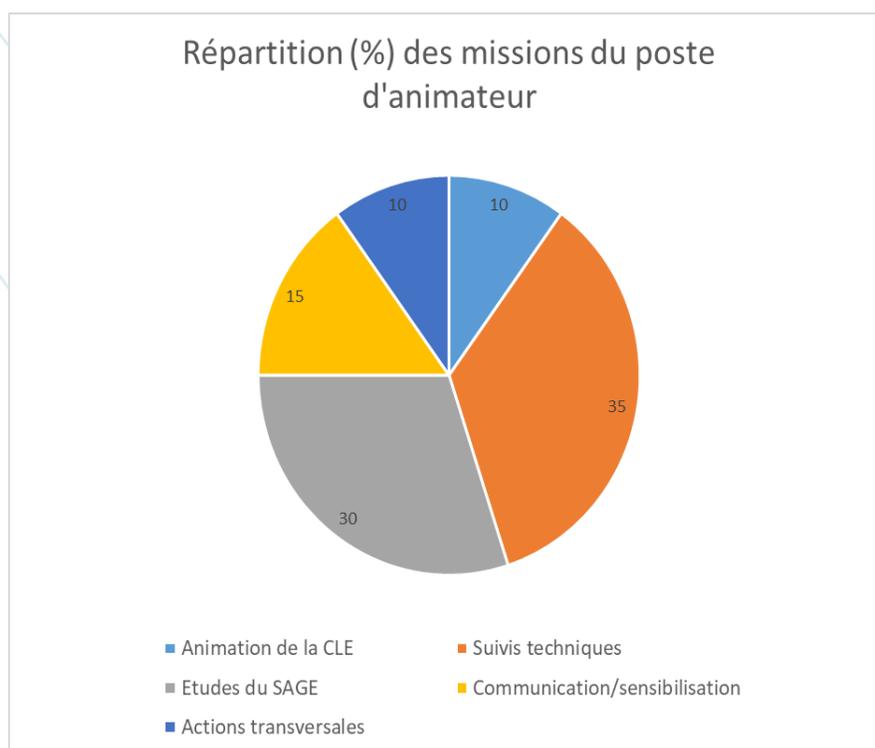
En 2020, l'animation du SAGE a été assurée par 1 animateur basé à Orléans ainsi que par un animateur renfort à hauteur de 50% d'un temps complet. Ce dernier chargé de mission, localisé à Bourges, est intervenu également, sur le 50% complémentaire, en mutualisation avec le SAGE Yèvre-Auron dans la finalisation du Contrat territorial « gestion quantitative et qualitatives » (CTG2Q) dans le département du Cher.

Le chargé de mission a été appuyé par les agents de l'EP Loire suivants :

- Secrétariat administratif et financier : 1 assistante (9,8 % d'un équivalent temps plein) et 1 adjoint administratif et financier (8,9%) ;
- Appuis techniques et thématiques : 1 chargée de mission SIG (10,5 %) ; 1 chargé de mission spécifique à la thématique « continuité écologique » (9,6 %) ; Renforcement des synergies inter-SAGE // SAGE-CT (10,5 %) ;

Il est également à noter un appui assuré par d'autres agents de l'Etablissement sur des fonctions supports : communication, marché public, finance, comptabilité ...

Au-delà de la préparation et de l'animation des réunions des instances (séance plénière de la CLE et Bureau) représentant 10 % de temps de travail, le plan de charge du chargé de mission se décline en 5 grandes catégories (suivis techniques pour la CLE, les études du SAGE, la communication/sensibilisation et actions transversales), en lien avec les dispositions du PAGD et du règlement selon la répartition suivante :

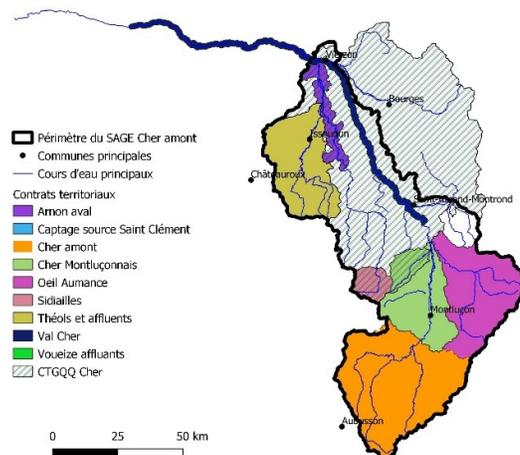


ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

L'année 2020 constitue la 5^{ème} année de mise en œuvre du SAGE.

Ainsi, les priorités d'actions ont visé à :

- créer une dynamique permettant que ce document de planification soit respecté en émettant des avis motivés sur l'ensemble des dossiers adressés à la CLE ;
- poursuivre l'accompagnement des porteurs de contrats territoriaux et de ceux en cours d'émergence : CTMA Arnon aval– CTMA Théols –CTMA Cher montluçonnais- CTMA Œil-Aumance – CTMA Hautes Vallées du Cher – CTG2Q dans le département du Cher.
- suivre, en lien avec certaines des dispositions du SAGE, des études ou projets portés par différents acteurs en participant aux comités de pilotage :
 - Restauration de la continuité écologique : Yèvre aval, Cher montluçonnais, Arnon aval et Théols (Dispositions GM-2-D1 et D2).
 - Etude d'impact relative à la demande d'autorisation pluriannuelle de prélèvements d'AREA Berry sur le secteur Cher-Arnon (Disposition QT-1-D1)
 - Schéma d'alimentation en eau potable de la Creuse (Objectif QT-5)
 - Stratégie locale de gestion du risque d'inondation à Montluçon (Disposition IN-1-D5)
 - Projet d'aménagement d'intérêt commun relatif aux systèmes d'endiguement et aux zones d'expansion de crue (Disposition IN-1-D3)
 - Préfiguration du projet de PNR Sud Berry (Disposition GO-1-D2)
 - Etude « 3P » Cher (Disposition IN-D4)
 - Révision des arrêtés cadres sécheresse (Disposition QT-1-D4)
 - Révision des zones vulnérables nitrates (Dispositions QL-4-D1 et D2)



Le tableau situé en annexe 1 vise à présenter l'état d'avancement au 31/12/2020 de chacune des dispositions du SAGE Cher amont relevant de la CLE ou de la structure porteuse.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Locale de l'Eau n'a pas pu être réunie en 2020. En raison des élections municipales et du contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19 qui a repoussé le second tour, la recomposition partielle du premier collège – des représentations des collectivités territoriales et des établissements publics locaux – s'est effectuée au cours du second semestre.

Toutefois, la cellule d'animation a travaillé avec les instances concernées pour faciliter la désignation des différents représentants.

BUREAU

En 2020, 1 réunion a été organisée à la cité administrative de Montluçon le 12 février.

BUREAU DU 12/02/2020 A MONTLUÇON

Nombre de présents ou personnes représentées : 4 élus / 1 usager / 2 représentants des services de l'Etat

Ordre du jour et décisions :

- Point 1 : Avis du CGEDD sur le projet de modification du règlement du SAGE (volumes prélevables)
- Point 2 : CCTP étude mutualisée « Zones humides »,
- Point 3 : projet de rapport d'activités de la CLE

AUTRES REUNIONS ORGANISEES AVEC L'APPUI DE LA CELLULE D'ANIMATION

CTGQQ DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

Dans le cadre de l'élaboration de ce CTGQQ, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, le Conseil Départemental du Cher et la CLE du SAGE Yèvre-Auron, 4 réunions se sont tenues (07/01, 30/01, 16/04 et 03/07). Il d'agissait soit de comité de cadrage, de comité de concertation avec réflexion en groupes de travail ou des tables rondes. Plusieurs réunions ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire.

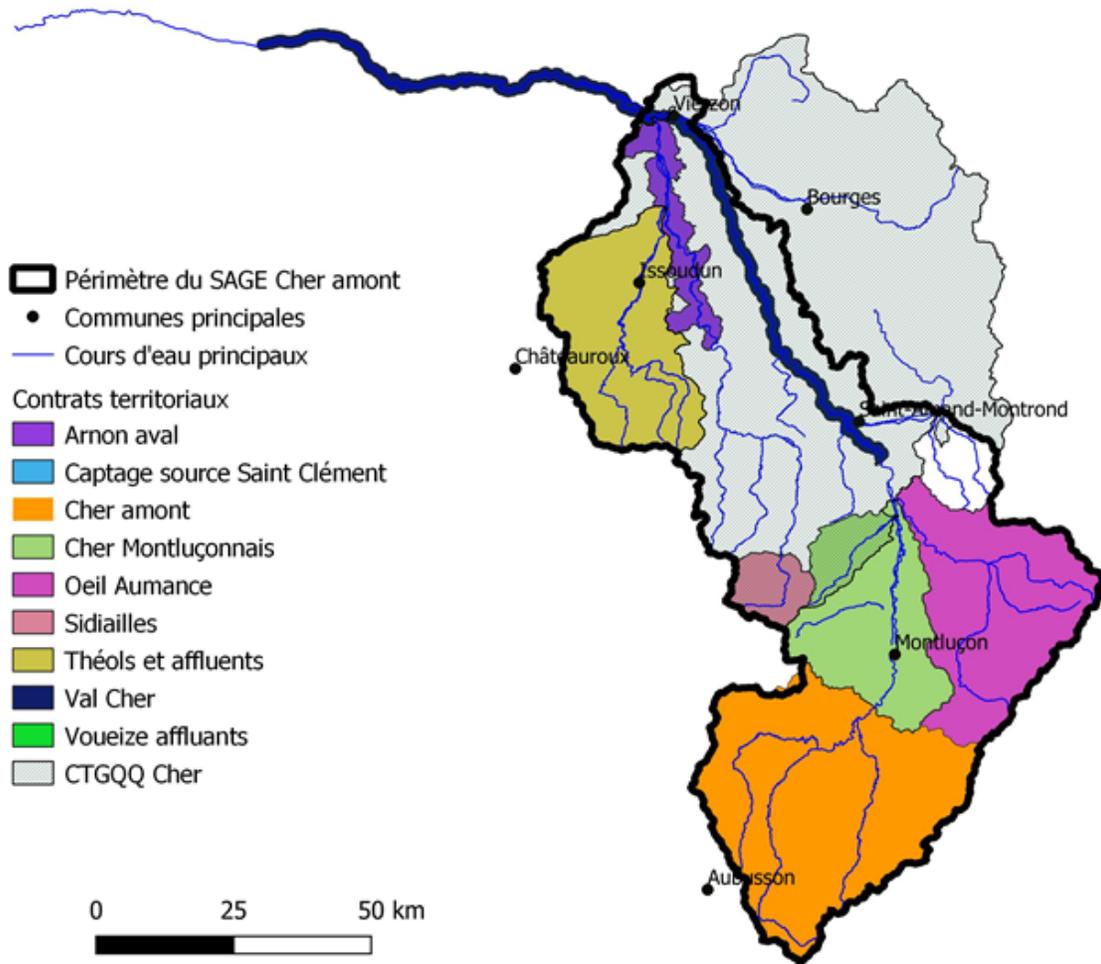
Une consultation du comité de concertation sur le plan d'action s'est tenue en dématérialisé courant juin. 10 structures ont effectué un retour.

Pendant la phase de finalisation de rédaction et validation des derniers documents constitutifs du CTG2Q Cher (diagnostic, stratégie/feuille de route, plan action et plan de financement) de nombreux échanges ont eu lieu entre les principaux partenaires (Chambre d'agriculture du Cher, Conseil Départemental du Cher) et l'agence de l'eau Loire Bretagne.

[Retrouvez en ligne](#) les informations relatives à cette procédure

CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES : ŒIL-AUMANCE, HAUTES VALLEES DU CHER, ARNON AVAL, CHER AMONT, CHER MONTLUÇONNAIS.

Dans le cadre de la préfiguration ou mise en œuvre de ces procédures contractuelles, un accompagnement technique a été réalisé en participant aux réunions des comités techniques, de pilotage et en relisant les rapports associés en lien régulier avec le chargé de mission spécifique à la thématique « continuité écologique ».



Cartographie des contrats territoriaux présents sur le périmètre du SAGE Cher amont



CT	Réunions 2020 auxquelles un représentant de la CLE a participé	Etat d'avancement de la procédure au 28/01/2021
Arnon aval	2/7, 29/09, 06/10, 24/11	Scénarios d'aménagements sur les 6 ouvrages hydrauliques étudiés avec analyse multicritère, étude bilan du contrat territorial
Théols	13/10 et 02/11	Etat des lieux/diagnostic – scénarios
Cher Montluçonnais		Absence d'animation
Hautes Vallées du Cher	11/09 et 1/10	Diagnostic de l'étude préalable présenté en COTECH et COPIL – Stratégie janvier 2021
Œil-Aumance	04/03 et 16/11	Présentation en COPIL du rapport d'état des lieux (03/2020) et stratégie/feuille de route (16/11)
Captage prioritaire de Brion		COPIL le 19/01/21
CTG2Q	Cf. page précédente	Réunions de concertation terminées au 1 ^{er} semestre - Présentation des fiches actions du CT au 2 ^e trimestre 2020 pour un dépôt du projet de CT à l'automne 2020

Il est à noter qu'un travail a été engagé via des actions d'information auprès des acteurs du territoire afin de faire émerger des projets de contrats territoriaux sur les zones orphelines notamment sur le Haut Arnon en lien avec la Cellule Aster du Cher.

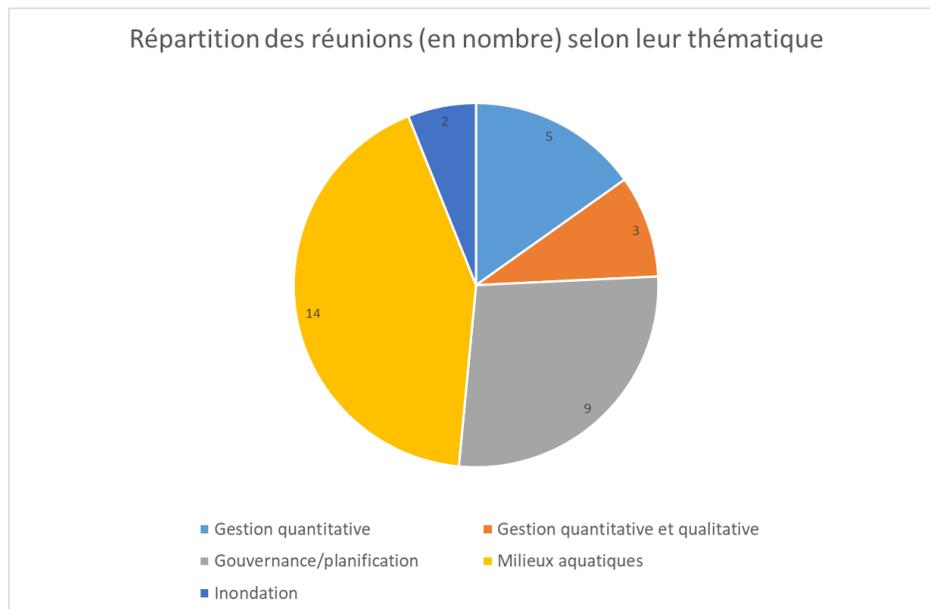


REUNIONS DANS LESQUELLES LA CLE A ETE REPRESENTEE EN 2020

Par le biais de son Président ou Vice-président et/ou des animateurs de la procédure ou du chargé de mission « continuité écologique » de l'Etablissement, la CLE a été représentée dans 32 réunions organisées par des instances partenaires (collectivités et leurs groupements, services de l'Etat, associations, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires, ...).

THEMATIQUE	OBJET	PORTEUR	DATE
Milieux aquatiques	Cellule Aster 18	CD 18	10/01/2020
Inondation	Réunion « Structuration de la Gemapi sur l'axe Cher » entre le CD du Cher et EP Loire	CD 18 / EPL	15/01/2020
Milieux aquatiques	Etude RCE Pont canal Tranchasse	Société du Canal de Berry / CD 18	20/01/20
Gouvernance/planification	Colloque DPF – restitution des projets tutorés avec le CNAM	CNAM	22/01/2020
Gestion quantitative et qualitative	Comité de cadrage CTG2Q	EPL/CD 18	30/01/2020
Gouvernance/planification	Bureau de la CLE SAGE Cher amont	EPL	12/02/2020
Milieux aquatiques	Présentation EDF	EDF	18/02/2020
Milieux aquatiques	HYDROELECTRICITE «Etude de potentiel de l'Allier	CD 03	05/03/2020
Gouvernance/planification	Groupe technique national SAGE	Ministère	16/04/2020
Gestion quantitative	Cellule sécheresse Creuse	Préfecture de la Creuse	30/04/2020
Gestion quantitative	Cellule sécheresse 18	Préfecture du Cher	17/06/2020
Milieux aquatiques	Cotech étude ouvrages Arnon aval	Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de l'Arnon aval	02/07/2020
Gestion quantitative et qualitative	COFIL CTG2Q Cher	CD Cher	03/07/2020
Gestion quantitative	Cellule sécheresse Creuse	Préfecture de la Creuse	22/07/2020
Gestion quantitative	Cellule sécheresse Creuse	Préfecture de la Creuse	05/08/2020
Milieux aquatiques	Etude potentiel hydroélectrique dans le département de l'Allier	CD 03	01/09/2020
Milieux aquatiques	COTECH CT Hautes Vallées du Cher	CC Marche et Combraille en Aquitaine	11/09/2020
Gouvernance/Planification	Journées techniques SAGE	Ministère de l'environnement	21 et 22/09/2020
Milieux aquatiques	COFIL CT Arnon aval	Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de l'Arnon aval	29/09/2020
Gestion quantitative	Cellule sécheresse Creuse	Préfecture Creuse	30/09/20
Milieux aquatiques	COFIL CT Hautes Vallées	CC Marche et Combraille	1/10/20

	du Cher	en Aquitaine	
Milieux aquatiques	COFIL étude ouvrages Arnon aval	Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de l'Arnon aval	06/10/2020
Milieux aquatiques	COTECH CT Théols	SMABT Théols	13/10/2020
Gouvernance/planification	Présentation PNR Sud Berry	Pays Berry Saint Amandois	14/10/2020
Milieux aquatiques	COFIL CT Théols	SMABT Théols	02/11/20
Gestion quantitative et qualitative	Concertation révision ZV nitrates – Région CVL	DREAL CVL	17/11/2020
Milieux aquatiques	COFIL étude bilan CT Arnon aval	Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de l'Arnon aval	24/11/2020
Milieux aquatiques	Cotech étude anguilles	EP Loire	25/11/2020
Gouvernance/planification	Présentation de la démarche SAGE auprès des étudiants BTS ACSE du Campus de Pouillé	EP Loire	02/12/2020
Gouvernance/planification	Conférence des Président de CLE Bassin Loire Bretagne	AELB	03/12/2020
Inondation	Etude 3P	EP Loire	07/12/2020
Gouvernance/planification	Présentation SAGE pour le Haut Arnon	SIRAH	17/12/2020



Compte tenu du nombre de contrats territoriaux milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Cher amont et de leur stade d'avancement (préfiguration majoritairement) impliquant un nombre plus important de réunions, nous comprenons que la thématique majoritaire abordée lors des réunions a été celle des milieux aquatiques.



AVIS FORMULES PAR LA CLE

En 2020, la CLE a été sollicitée pour émettre un avis sur les 8 dossiers suivants :

- 5 régularisations d'étangs dans le département de la Creuse
- Projet de modification de gestion du débit garanti du complexe Teillet-Argenty
- Projet de régularisation et création de drainages (36/18)
- Projet de Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative du Cher*

*Dans le cadre du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher - CTG2Q Cher, l'avis motivé des CLE est demandé. Suite aux élections municipales 2020 et de la reconstitution partielle des CLE ayant pris du retard, cette dernière n'a pu se réunir en fin d'année 2020 pour apporter cet avis motivé. Aussi, compte tenu du travail régulièrement mené avec la CLE, un courrier signé par le Président, portant avis favorable, a été envoyé le 17 novembre. Cependant, le CTG2Q sera présenté lors de la prochaine CLE plénière le 28 janvier 2021.

Le temps de travail moyen consacré à la lecture des documents présentant les projets et à la préparation d'une note synthétique visant à faciliter la compréhension de ces éléments est estimé à 1,5 à 3 jours/dossier soit environ un total estimé à une vingtaine de jours pour l'année 2020.

SITE INTERNET (www.sage-cher-amont.fr)

Le site internet a été mis à jour régulièrement avec plusieurs articles relatifs à :

- Bilan hydrologique
- Les contrats territoriaux sur le SAGE Cher amont
- Eléments d'actualité liés à l'Etablissement public Loire (expositions, communiqués, études...)

LETTRE NUMERIQUE D'INFORMATIONS

En 2020, les actualités liées au territoire du SAGE Cher amont complétées par celles de niveau national, bassin Loire-Bretagne et Contrats Territoriaux ont été diffusées au travers de 2 lettres numériques parues en [juillet](#) et [Décembre 2020](#).

Le tableau présenté ci-dessous retrace les résultats liés à la consultation de ces documents numériques par les destinataires représentant les membres de la CLE, les collectivités (communes, départements, régions), les associations, les services et établissements publics de l'Etat.

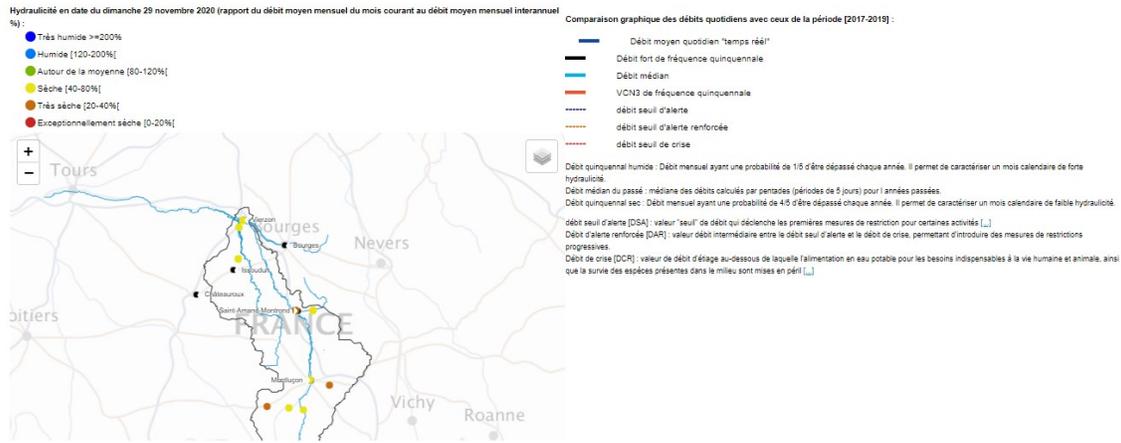


Lettre	Nombre de destinataires	Personnes ayant ouvert la lettre		Personnes ayant cliqué sur un article	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux
N°14 – juillet 2020	462	181	40%	23	5%
N°15 – janvier 2021	462	170	32%	15	3%

CARTES INTERACTIVES

De nouvelles cartes interactives ont été développées afin de mettre à disposition et valoriser un grand nombre de données relatives à l'eau. Ainsi, à l'aide de ce [sommaire](#), accédez désormais aux informations suivantes :

- Évolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles
- Paramètres hydrobiologiques, physico-chimiques, polluants
- Suivi des étiages (réseau ONDE)
- Suivi des débits « temps réel »
- Prélèvements
- Inondation



COMMUNICATION INTER SAGE : CREATION DE « CERCLE »

Suite aux élections municipales 2020, la composition du 1er collège (représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) de l'ensemble des CLE a été partiellement modifiée. Dans ce contexte, avec l'arrivée de nouveaux élus, l'Etablissement public Loire a engagé la réalisation d'un « kit de bienvenue » destiné aux membres de toutes les CLE qu'il porte en vue de sa distribution lors de la réunion d'installation des CLE recomposées. Ce kit est composé d'éléments d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la ressource en eau et permettra aux membres de gagner en connaissance et compétence sur la gouvernance de l'eau.

Plus spécifiquement, il est composé d'une webkey qui renvoie vers un centre de ressource en ligne nommé CERCLE (Centre de Ressource pour les CLE / www.eptb-loire.fr/cercle) permettant d'accéder à une information numérique. A l'occasion de sa distribution, ce kit d'information sera complété par une documentation au format papier fournie par les partenaires techniques et financiers notamment des plaquettes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou encore des brochures éditées dans le cadre de projets menés sur les périmètres des SAGE (syndicats, ASTER, ...).

Dans une logique de recyclage et de sobriété, il a été également réalisé pour l'ensemble des SAGE portés par l'Etablissement, un gobelet réutilisable illustré par une infographie relative aux gestes quotidiens de préservation de la ressource en eau. Ces gobelets seront réutilisés à l'occasion de chaque rencontre ou évènement organisé dans le cadre des SAGE (réunions de CLE, ateliers de sensibilisation, ...) mais également des CT portés par l'Etablissement.



BILAN FINANCIER 2020

Le budget du SAGE se décompose en 3 volets :

- volet 1 : « Animation » ;
- volet 2 : « Communication » ;
- volet 3 : « Etudes ».

Au titre de l'année 2020, les dépenses dites d'animation comprenant les salaires et charges de la cellule d'animation et les frais de fonctionnement (affranchissement, télécommunications, transports, matériel, logiciels et fournitures administratives, réservation de salle, assurances, ...) se sont élevées à 68 756 € TTC (Salaires et charges = 66 299 € + frais de fonctionnement = 2 467 €).

Concernant les actions de communication, les dépenses ont été liées à l'hébergement du site internet dont le montant total s'élève à 254 € TTC ainsi qu'au projet de communication inter SAGE « CeRCLE » dont le montant total s'élève à 2575 €.

Enfin pour le volet « études », aucune prestation n'étant engagée en 2020, le montant de dépenses est en conséquence nul.

Le montant total des dépenses pour 2020 s'élève donc à 71 585 € TTC.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation	66288 €
	Frais de fonctionnement	2467 €
	<u>Sous-total</u>	<u>68756 €</u>
<u>Communication</u>	Site Internet	254 €
	<u>Projet CeRCLE</u>	2575 €
	<u>Sous-total</u>	<u>2829 €</u>
TOTAL animation - communication		<u>71585 €</u>

Ces dépenses ont été couvertes par des subventions versées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les contributions des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine.

ANNEXE 1 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE

Enjeux	Objectif	Disposition	Action	Délais	Observations
GO-Gouvernance	GO-1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	GO-1-D1 Assurer le portage et le suivi de la mise en œuvre du SAGE	Mettre en œuvre, suivre et réviser le SAGE.	Pendant les 6 ans	Action engagée - Avis émis à chaque consultation
		GO-1-D2 Créer et renforcer les synergies territoriales	Inviter la CLE à participer aux procédures d'élaboration ou de révision des documents de planification dans le domaine de l'eau et aux cellules « sécheresse »	Pendant les 6 ans	Action engagée. Suivi des 5 cellules « sécheresse » et établissement d'un rapport annuel relatif aux arrêtés préfectoraux
			Instituer une commission inter-SAGE dans un délai de 3 ans.	Pendant les 6 ans	Action engagée par un travail initié avec la CLE du SAGE Yèvre-Auron dans le cadre du CTGQQ A initier avec la CLE du SAGE Cher aval notamment sur le DPF du Cher
	GO-2 Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	GO-2-D1 Accompagner le transfert du Domaine Public Fluvial du Cher et faire émerger une structure de gestion intégrée opérationnelle	Envisager préférentiellement les options de transfert du DPF du Cher vers l'EP Loire puis les Conseils régionaux ou généraux ou leurs groupements (structure interdépartementale).	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée – proposition d'engager une réflexion en mutualisation avec le SAGE Cher aval – projet tutoré réalisé par le CNAM du Mans
		GO-2-D2 Favoriser l'émergence et accompagner les porteurs de programmes contractuels	Favoriser l'émergence et la structuration de porteurs de programmes contractuels à l'échelle des sous bassins, en particulier sur les secteurs prioritaires (Arnon aval et médian, Tardes-Voueize, Cher amont, médian et aval et œil-Aumance)	Pendant les 6 ans	Action initiée par un accompagnement sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher amont, Œil-Aumance, Théols et Arnon aval Contacts en cours sur la partie amont du bassin de l'Arnon A initier sur le bassin Cher médian et Cher aval
	GO-3 Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	GO-3-D1 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer un plan de communication visant à assurer une bonne compréhension des enjeux et des objectifs recherchés par le SAGE.	Dans un délai de 4 ans	Action initiée sans réel plan de communication. Différents produits réalisés (Site internet, lettres numériques, pack de « bienvenue » avec webkey) – Mutualisation des actions entre SAGE portés par l'EP Loire – Actions à planifier en fonction des ressources financières disponibles et des besoins éventuels des acteurs locaux



QT-Gestion quantitative	QT-1 Organiser la gestion des prélèvements	QT-1-D1 Définir et arbitrer les volumes prélevables	Définir les volumes maximums prélevables par usage, sous bassin versant et période. En fonction de l'évolution des connaissances, modifier ces volumes lors de la révision du SAGE (tous les 6 ans).	Pendant les 6 ans	Action engagée au travers de la participation aux travaux des OUGC jusqu'à l'obtention des autorisations unique de prélèvements – Action à engager - Mener l'éventuelle réflexion en cas de besoin de révision des volumes prélevables voire mise en œuvre de l'orientation 7C du SDAGE
		QT-1-D4 Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique	Engager, en concertation avec les services de l'Etat, une réflexion sur les valeurs des débits objectifs d'étiage en vue d'apporter des éléments d'information permettant leur éventuelle révision	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée avec l'analyse des assecs (réseau ONDE), des débits mensuels– Poursuivre la réflexion notamment dans le cadre de la révision des arrêtés cadre sécheresse initiée dans plus départements
			Informer annuellement la CLE des résultats du suivi écologique sur le Complexe de Rochebut	Pendant les 6 ans	Action engagée – présentation en CLE plénière. Information régulière via la lettre numérique du SAGE – Projet de présentation en webinaire.
QL-Gestion qualitative	QL-3 Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Oeil	QL-3-D1 Améliorer les connaissances pour diminuer l'impact des rejets de l'assainissement industriel	Poursuivre avec les industriels la réflexion afin de définir les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif de bon état des eaux.	Pendant les 6 ans	A engager
GM-Gestion des espaces et des espèces	GM-1 Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	GM-1-D3 Caractériser et gérer les têtes de bassin	Préciser, caractériser les enveloppes des têtes de bassin et y définir des objectifs spécifiques de gestion en concertation avec les acteurs locaux.	Dans un délai de 3 ans	A engager – préciser la cartographie établie en phase d'élaboration (exemple : méthodologie appliquée au bassin voisin de la Sioule)
	GM-4 Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	GM-4-D3 Mettre en place un plan d'actions de préservation et de gestion des zones humides	Identifier les zones humides prioritaires en fonction de critères hydrauliques, écologiques et des risques d'altérations qui pèsent sur elles. Renforcer la protection de certaines dans le cadre des dispositifs ZHIEP et ZSGE.	Dans un délai de 5 ans	Action pré-engagée – Réalisation d'une étude en mutualisation avec le SAGE Cher aval sur les enveloppes fortes/très fortes probabilité de présence. Marché effectué, notification sous réserve de l'obtention des financements – Portage par la structure porteuse
IN-Inondations	IN-1 Réduire le risque inondation	IN-D4 Améliorer et partager la connaissance liée au risque d'inondation	Engager des réflexions visant la réalisation d'une étude 3P.	x	Action engagée : Etude 3P débutée en 2019, et dont la dernière phase est en cours (mettre en forme un programme d'actions conforme au cahier des charges PAPI) 2 premières phases consacrées à l'analyse, la mise en cohérence et

					l'homogénéisation de l'ensemble des données existantes, puis à l'évaluation des coûts des dommages pour les enjeux exposés, et à la définition des objectifs de gestion des événements hydrologiques. Au travers de l'étude portée par l'EP Loire- Zoom ZEC réalisé sur le secteur de Saint-Victor. Autres zooms prévus en amont du TRI de Montluçon
	IN-D5 Suivre la mise en œuvre de la directive inondation	Participer à la définition de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le TRI de Montluçon.		x	Action engagée : suivi par l'animateur et accompagnement de la Communauté d'agglomération effectué par l'EP Loire pour la rédaction de la SLGRI et la construction du PAPI (document labellisé en juillet 2019 – Chargé de mission spécifique recruté au sein de la CA Montluçon). Sollicitation de la Communauté d'agglomération début octobre pour assurer le portage du PAPI (2019-2022). Avis favorable du comité syndical de l'Etablissement public Loire du 20 octobre. Recrutement de l'animateur PAPI.

Tableau des actions à engager par la CLE



8	Objectif	Disposition	Action	Délais	Observations
GO-Gouvernance	GO-1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	GO-1-D1 Assurer le portage et le suivi de la mise en œuvre du SAGE	Assurer le secrétariat technique de la CLE, animer et suivre la mise en œuvre du SAGE et accompagner les maîtres d'ouvrage.	Pendant les 6 ans	Action réalisée avec mutualisation des moyens humains (SIG, Assistante administrative, secrétariat, Continuité écologique, ...) – animation du CTGQQ en mutualisation avec la Chambre d'agriculture 18 et le SAGE Yèvre-Auron
	GO-3 Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	GO-3-D1 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Assurer, dans un délai de 3 ans l'émergence et l'animation de réseaux de partenaires et de groupes de travail dans les domaines des économies d'eau, de la continuité écologique et de la gestion des cours d'eau, plans d'eau et zones humides.	Dans un délai de 4 ans	Action initiée avec la mise en place du réseau d'animateurs CT / SAGE. Mutualisation avec le SAGE Cher aval.
		GO-3-D1 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer des supports de communication et organiser et/ou participer à des actions de sensibilisation et d'animation en relation avec les objectifs de gestion et de préservation du SAGE.	Pendant les 6 ans	Action initiée à poursuivre – action inter SAGE « kit de bienvenue » pour les membres des CLE - projet de webinaire en cours avec les SAGE Cher aval et Yèvre-Auron (report lié aux délais de recomposition de CLE)
QT-Gestion quantitative	QT-1 Organiser la gestion des prélèvements	QT-1-D1 Définir et arbitrer les volumes prélevables	Etablir et présenter annuellement à la CLE un bilan hydrologique.	Pendant les 6 ans	Action initiée à poursuivre
		QT-1-D1 Définir et arbitrer les volumes prélevables	Engager une réflexion visant à évaluer les effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux complémentaires pour affiner l'enveloppe de volume hivernal lors de la révision du SAGE.	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée – étude mutualisée avec le SAGE Yèvre-Auron – Cahier des charges en cours de rédaction – engagement au premier semestre 2021 sous réserve de l'obtention des financements – portage par la structure porteuse
	QT-2 Economiser l'eau	QT-2-D1 Constituer et animer des réseaux de partenaires locaux	Constituer et animer un réseau d'acteurs pour la mise en œuvre d'économies d'eau en mettant principalement l'accent sur les collectivités et l'habitat.	Dans un délai de 4 ans	Action pré-engagée à développer dans le cadre des contrats territoriaux ayant la gestion quantitative comme enjeu fort (CTG2Q Cher, CTMA Hautes Vallées du Cher)
	QT – 3 Satisfaire l'alimentation en eau pour l'abreuvement	QT 3 – D1 Mettre en œuvre un programme de diversification des sources d'approvisionnement en eau pour l'abreuvement du bétail	Mettre en œuvre un programme contractuel ayant pour objectif d'accompagner les exploitants agricoles riverains de la Tardes et de la Voueize à diversifier leurs approvisionnements en eau pour l'abreuvement du bétail.	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée – étude préalable en cours de réalisation du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher
	QT-4 Satisfaire l'alimentation en eau pour	QT-4-D1 Améliorer les connaissances sur les ressources	Réaliser dès l'arrêté d'approbation du SAGE, en lien avec les organismes uniques, une étude permettant d'affiner la connaissance des relations nappes/rivières	1 an	Action reportée suite aux échanges avec DREAL et AELB - Attendre la fin des études des OUGC

	l'irrigation en préservant les cours d'eau à l'étiage	hydrogéologiques	sur les BV Cher aval, Arnon et Théols.		
QL-Gestion qualitative	QL-5 Réduire l'usage des produits phytosanitaires et raisonner leur application	QL-5-D2 Consolider et diffuser les informations sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires	Mettre en place des actions d'information, sensibilisation et formation en matière de bonnes pratiques phytosanitaires.	Pendant les 6 ans	A engager - Quelques documents existants auprès des DDT et des organismes (les FREDON, les associations de protection de l'environnement)
GM-Gestion des espaces et des espèces	GM-2 Rétablir la continuité écologique	GM-2-D1 Améliorer la connaissance liée aux obstacles à l'écoulement	Améliorer la connaissance relative aux ouvrages hydrauliques afin d'alimenter le ROE et contribuer à la mise en œuvre du Parce.	Pendant les 6 ans	Actions engagée au travers de la mise en place d'un appui en 2020 (0,96 ETP pour l'ensemble des 10 SAGE) auprès des CT pour le suivi études RCE + Analyse inter-SAGE de l'état de colonisation du bassin du Cher par l'anguille
		GM-2-D3 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer et diffuser avec les porteurs de programmes contractuels des supports de communication en matière de restauration de la continuité écologique.	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée avec un projet de webinaire dédié à la restauration de la continuité écologique sur l'axe Cher
	GM-3 Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau	GM-3-D2 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer et diffuser des supports de communication/sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'entretien et de gestion des plans d'eau.	Pendant les 6 ans	A engager – documents déjà existants auprès des DDT
	GM-4 Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	GM-4-D4 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Diffuser largement des supports de communication en matière de bonnes pratiques, d'entretien et de gestion des ZH ainsi que les résultats de l'étude de pré-localisation des enveloppes de probabilité de présence des zones humides.	Pendant les 6 ans	A engager - plaquette de présentation sur le principe de la pré localisation des zones humides réalisé par la structure porteuse
	GM-5 Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales)	GM-5-DA Améliorer la connaissance et assurer un suivi de l'évolution des proliférations	Identifier, localiser et suivre régulièrement l'état de la colonisation des milieux par les espèces animales et végétales envahissantes et faire remonter annuellement les informations à la structure porteuse	Pendant les 6 ans	Action initiée – réalisation d'un projet universitaire avec Polytech Tours mutualisé avec le SAGE Cher aval – sur l'état de la colonisation du bassin du Cher par les espèces exotiques envahissantes.
		GM-5-D2 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Diffuser des documents de communication et mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des distributeurs de plantes d'aquariophilie.	Pendant les 6 ans	A engager - documents déjà existants auprès des DDT
IN-Inondations	IN-1 Réduire le risque inondation	IN-D1 Améliorer la culture du risque	Faciliter, notamment au travers du site internet du SAGE, l'accès à l'information.	Pendant les 6 ans	Action initiée avec la mise en ligne d'éléments sur la SLGRI et ceux disponibles dans le RIC

Tableau des actions à engager par la structure porteuse

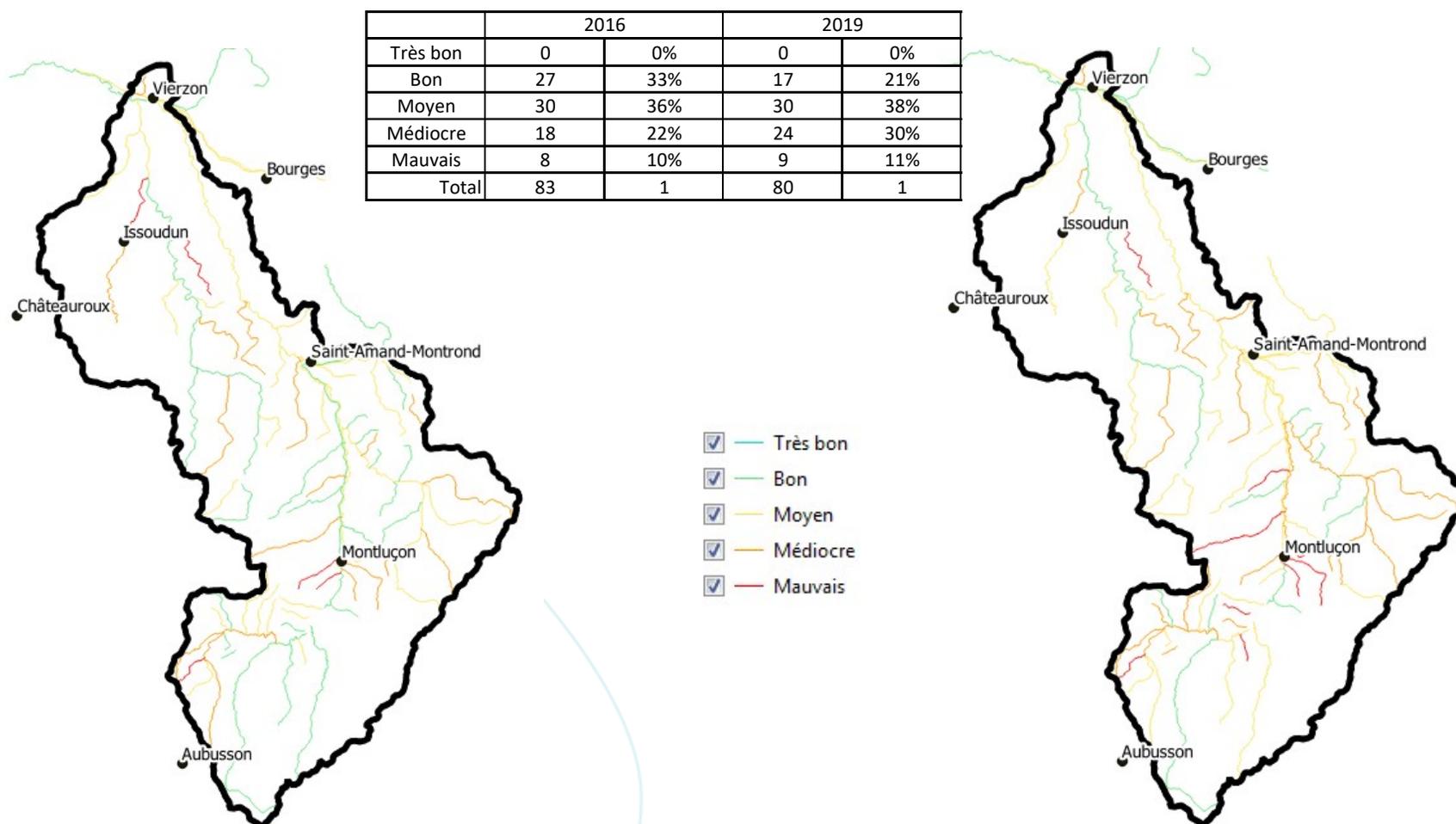
8	Objectif	Disposition	Action	Délais	Observations
GO-Gouvernance	GO-1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	GO-1-D2 Créer et renforcer les synergies territoriales	Envoyer annuellement à la CLE un bilan d'activités	Pendant les 6 ans	Action initiée
	GO-2 Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	GO-2-D2 Favoriser l'émergence et accompagner les porteurs de programmes contractuels	Mettre en œuvre des programmes d'actions pour la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.	Pendant les 6 ans	Actions initiées sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher amont, Œil-Aumance, Théols et Arnon aval A initier sur la partie amont du bassin de l'Arnon puis sur les bassins Cher médian et Cher aval une fois les porteurs de projet identifiés
			Accompagner et suivre la mise en œuvre du SAGE par les communes et les EPCI dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'eau, de l'assainissement, de la réduction de l'usage non agricole des phytosanitaires et des risques (ruissellement et érosion).	Pendant les 6 ans	A engager – Participation à certaines phases d'élaboration des documents d'urbanisme mais territoire trop vaste pour participer à toutes les démarches
QL-Gestion qualitative	QL-4 Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable	QL-4-D2 Mettre en place un programme d'actions sur les secteurs vulnérables du Jurassique supérieur	Transmettre annuellement à CLE un bilan de l'état d'avancement du programme.	Pendant les 6 ans	Action initiée à poursuivre au travers de la mise en œuvre du CTGQQ (approuvé le 10 décembre 2020 par le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne).
	QL-5 Réduire l'usage des produits phytosanitaires et	QL-5-D2 Consolider et diffuser les informations sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des	Mettre en place des actions d'information, sensibilisation et formation en matière de bonnes pratiques phytosanitaires. Etablir et adresser annuellement à la CLE un bilan de	Pendant les 6 ans Pendant	A engager - Quelques documents existants auprès des DDT Action pré-engagée – champ

	raisonner leur application	produits phytosanitaires	l'état d'avancement des opérations non agricoles en matière de réduction des phytosanitaires.	les 6 ans	d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaire en zone non agricole élargi par arrêté visant à Interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dès le 1er juillet 2022 dans tous les lieux de vie en dehors des terrains de sports de haut niveau
GM-Gestion des espaces et des espèces IN-Inondations	GM-1 Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	GM-1-D1 Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Elaborer et mettre en œuvre des programmes de restauration prioritairement sur les BV Arnon aval & médian, Tardes & Voueize, Cher amont, médian et aval et Aumance. Pour ce faire, engager dans un délai de 3 ans des études préalables qui prennent en compte les conséquences socio-économiques des actions envisagées.	Dans un délai de 3 ans pour les études et 6 ans pour les travaux	Actions initiées sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher amont, Œil-Aumance, Théols et Arnon aval A initier sur la partie amont du bassin de l'Arnon puis sur les bassins Cher médian et Cher aval
		GM-1-D2 Constituer et animer des réseaux de partenaires locaux	Assurer une animation pour faciliter la concertation avec les propriétaires riverains et la mise en œuvre des programmes d'actions de restauration	Pendant les 6 ans	Action initiée avec la mise en place du réseau d'animateurs CT / SAGE. Mutualisation avec le SAGE Cher aval.
	GM-2 Rétablir la continuité écologique IN-1 Réduire le risque inondation	GM-2-D1 Améliorer la connaissance liée aux obstacles à l'écoulement	Fournir annuellement à la CLE un bilan de l'état d'avancement des opérations en matière de rétablissement de la continuité écologique.	Pendant les 6 ans	A engager - CLE invitée aux réunions de COPIL
		GM-2-D2 Réduire les taux d'étagement et prioriser les interventions	Atteindre, dans un délai de 6 ans, les objectifs de réduction du taux d'étagement d'eau fixés par cours d'eau.	Dans un délai de 6 ans	Actions engagées - Etude en cours sur l'axe Arnon aval et Théols – ouvrages identifiés sur le bassin Oeil/Aumance – Quelques effacements / aménagements prévus ou réalisés sur l'axe Cher (Bigny, Tranchasse, St-Victor, Montluçon) / Yèvre aval et BV Tardes Action à initier sur des linéaires non couverts par des procédures contractuelles
			Cibler prioritairement les opérations de restauration de la continuité écologique sur les obstacles jugés infranchissables ou très difficilement franchissables dans le ROE	Dans un délai de 6 ans	A engager - documents déjà existants auprès des DDT
		GM-2-D3 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Assurer une animation sur le terrain pour faciliter la concertation avec les propriétaires d'obstacles transversaux et la bonne mise en œuvre des programmes d'actions.	Pendant les 6 ans	A engager pratiquement partout sauf sur Arnon aval

Tableau des actions à engager par les porteurs de programmes contractuels



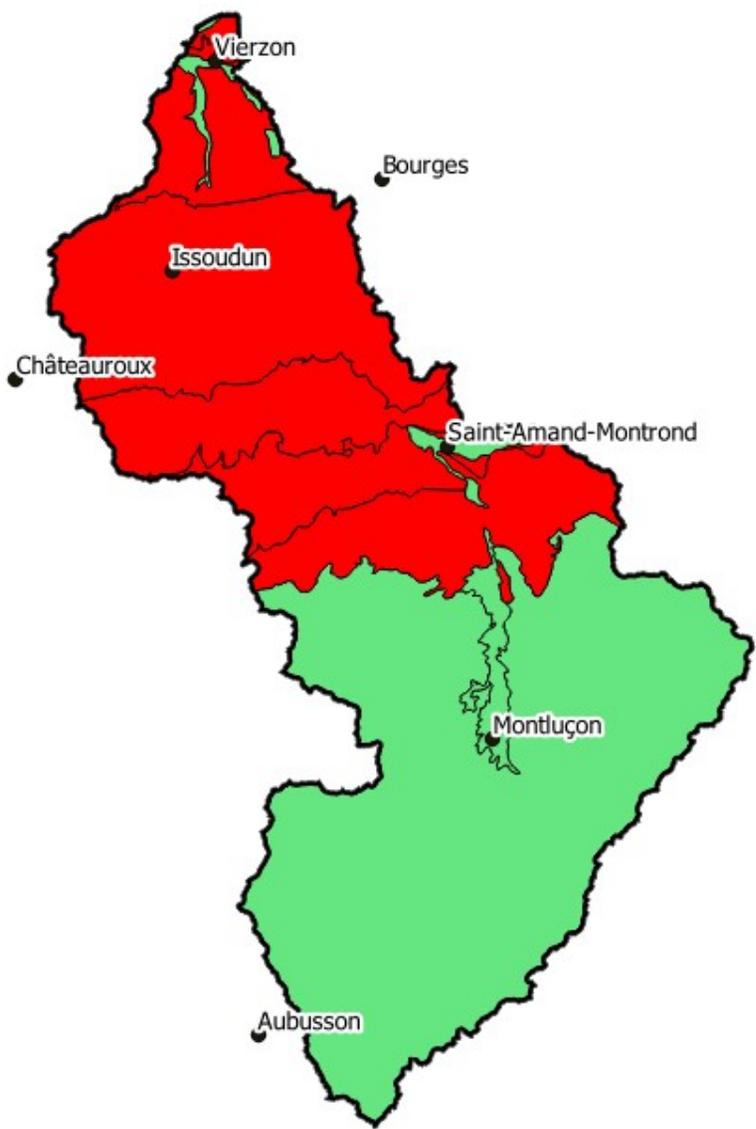
ANNEXE 2 – ETAT 2016 ET 2019 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES



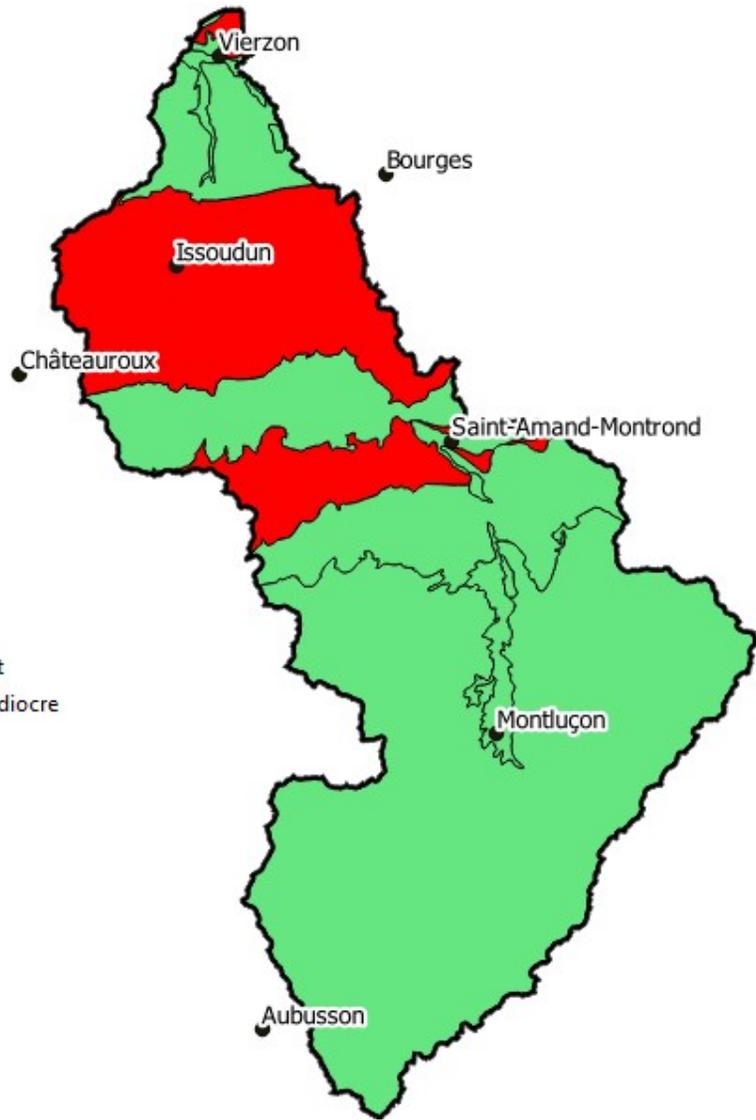
Etat écologique 2016 des masses d'eau superficielles



Etat écologique 2019 des masses d'eau superficielles (en cours de validation)

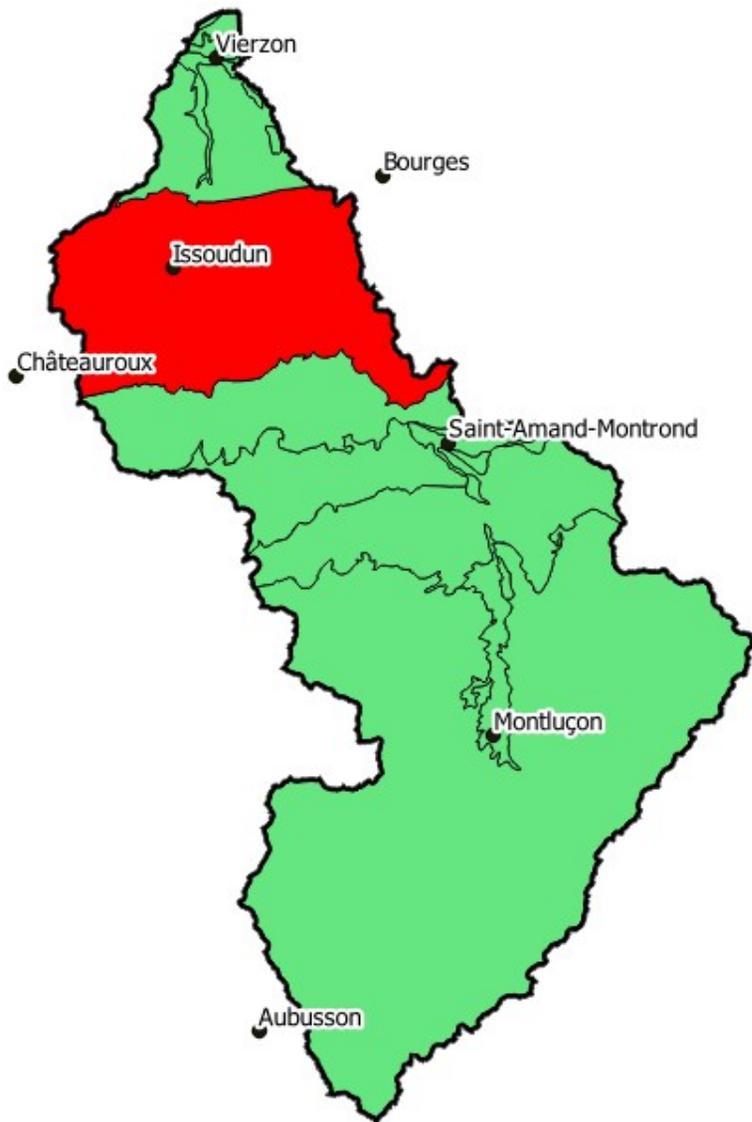


Etat chimique 2016 des masses d'eau souterraines

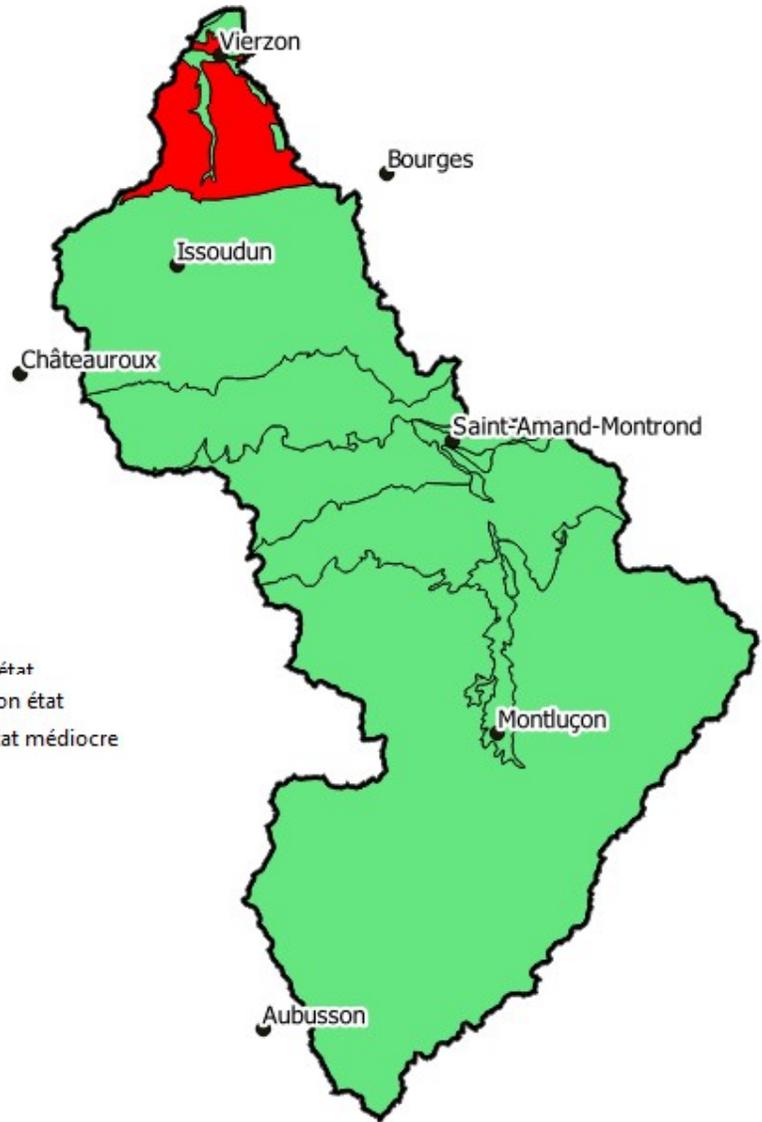


Etat chimique 2019 des masses d'eau souterraines
(en cours de validation)





Etat quantitatif 2016 des masses d'eau souterraines



Etat quantitatif 2019 des masses d'eau souterraines
(en cours de validation)



SAGE Cher amont



Structure porteuse du SAGE



Partenaires financiers



Autres partenaires



SAGE CHER AMONT • Etablissement public Loire • 2 quai du Fort Alleaume • CS 55708 • 45 057 ORLEANS Cedex
02 46 47 03 06 • 06 30 38 59 29 • contact@sage-cher-amont.fr • www.sage-cher-amont.fr

